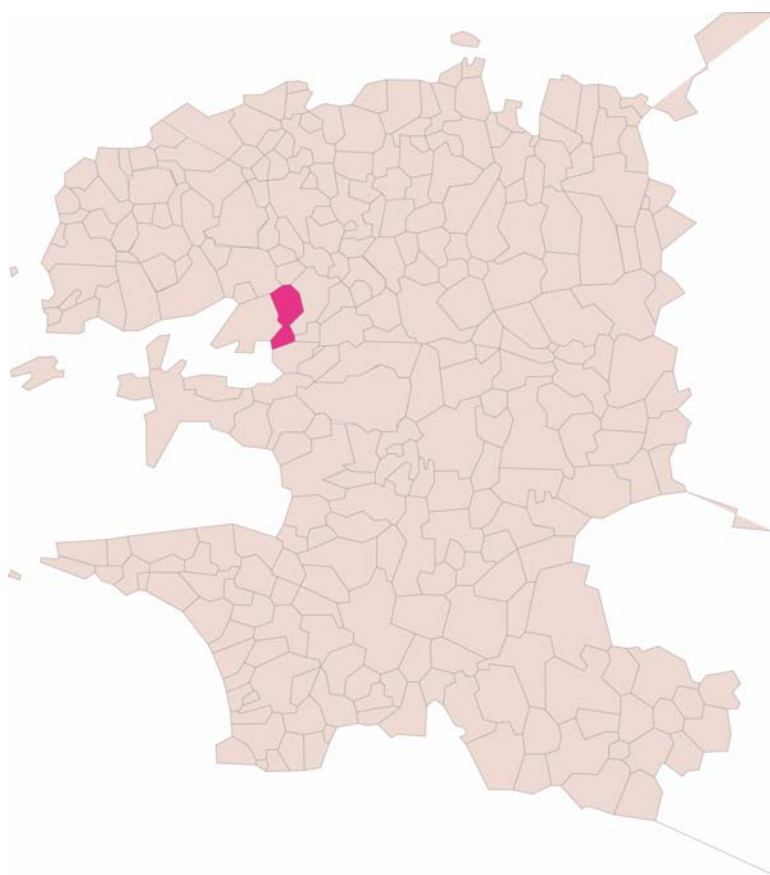


*Loperhet mosaïque
de milieux
d'espèces
rares.*



SOMMAIRE

I)	Introduction.	P.2
	I .1) Le Contrat Nature. -----	P.2
	I .2) Les moyens mis en œuvre. -----	P.2
II)	Etudes préalables.	P.3
	II .1) Roselière de penantrein (site n°1). -----	P.3
	II .2) Landes et bois de Gorre Menez (site n°2). -----	P.3
	II .3) Source de Kergoff (site n°3). -----	P.3
	II .4) Prairies humides du Fogot (site n°5). -----	P.4
	II .5) Fourré de Kersanton (site n°9). -----	P.4
III)	Concertation / plan d'actions.	P.4
	III .1) Roselière de penantrein (site n°1). -----	P.4
	III .2) Prairies humide du Fogot (site n°5). -----	P.4
	III .3) Fourré de Kersanton (site n°9). -----	P.5
IV)	Equipements / travaux de génie écologique.	P.5
V)	Communication et sensibilisation.	P.5
	V.1) Club nature.-----	P.5
	V .2) Livret de sensibilisation. -----	P.5
VI)	Conclusion.	P.6
	ANNEXE-----	P.7

I) Introduction.

I.1) Le Contrat Nature

Le contrat nature signé en septembre 2005, entre la municipalité de Loperhet et le conseil régional de Bretagne, permet de mener des actions en faveur des 10 sites remarquables.

Ces sites remarquables répartis sur la commune de Loperhet, ont été retenus pour leur intérêt faunistique et floristique, pédagogique ou patrimonial, afin de mettre en place une gestion écologiquement et économiquement durable en vue de leur préservation.

Ce Contrat Nature apportera une meilleure connaissance des sites afin d'établir des plans d'actions puis des travaux de restauration afin de garantir leur pérennité (voir annexe 1) :

- ① *Roselière de Penantrein*
- ② *Landes et bois de Gorre Menez*
- ③ *Source du Kergoff*
- ④ *Source du Roual*
- ⑤ *Prairies humides du Fogot*
- ⑥ *Zone humide de Coatzeziou*
- ⑦ *Prairie de Penfoul*
- ⑧ *Baie de Lanveur*
- ⑨ *Fourré de Kersanton*
- ⑩ *Bordure littorale de la Rade de Brest*

Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement vallée de l'Elorn (C.P.I.E vallée de l'Elorn) réalise dans le cadre du Contrat Nature 2005/2008, les opérations de mise en œuvre du Contrat qui se décomposent en 6 thèmes :

- ☞ Etudes préalables à la gestion des milieux, mise à jour des données floristiques et faunistiques.
- ☞ Concertation pour la mise en place d'un plan d'actions (comité consultatif).
- ☞ Gestion de milieux naturels (travaux).
- ☞ Sensibilisation du public et des scolaires (club nature et édition de livrets).
- ☞ Suivis scientifiques des milieux ou des espèces.
- ☞ Coordination.

I.2) Les moyens mis en œuvre.

Le C.P.I.E.

L'association possède les moyens humains et matériels pour mettre en œuvre les actions du contrat nature.

Les moyens humains concernent les administrateurs bénévoles de l'association, les personnels administratifs (la direction, le secrétariat et la comptabilité) et 2 animateurs techniciens spécialisés en environnement.

Les moyens matériels concernent principalement le matériel informatique pour la création de livrets de sensibilisation (Publication Assistée par Ordinateur) et la cartographie des inventaires (Système d'Information Géographique).

Le comité consultatif.

La constitution du comité consultatif municipal associant des acteurs des espaces naturels de la commune (agriculteurs, garde-chasse, chasseurs, responsables associatifs, élus) permet de faire partager et enrichir la réflexion sur le Contrat Nature.

II) Etudes préalables.

Pour l'année 2005, 5 sites sont concernés par la mise à jour des données (faunistiques et floristiques) et la cartographie des habitats et espèces présentes.

Comme il a été établi dans la planification des opérations, les sites retenus sont : Roselière de Penantrein, Landes et bois de Gorre Menez, Source du Kergoff, Prairies humides du Fogot, Fourré de Kersanton.

II .1) Roselière de penantrein (site n°1).

Cette zone humide est composée de 2 parcelles : une peupleraie (parcelle n°127) et une roselière (parcelle n°131). On peut distinguer 3 grands types d'habitats : la peupleraie, la phragmitaie (phragmites) et la mégaphorbiaie (plantes à feuilles larges : Iris). Des interventions se sont déjà opérées sur la partie phragmitaie et mégaphorbiaie en 2002 et 2003.

Cette zone humide rare dans l'estuaire de l'Elorn abrite de nombreuses espèces inféodées à ce type de milieux. Les premiers relevés de terrain mettent en évidence les populations d'amphibiens et d'odonates qui utilisent pour se reproduire les 2 mares présentes sur le site.

La cartographie du site est en cours de mise à jour pour affiner et prendre en compte les dernières évolutions. Les travaux préconisés, sous réserve de l'accord des propriétaires, sont le maintien et l'agrandissement de la mégaphorbiaie et de la phragmitaie et la diminution de la surface de peupleraie. Des travaux d'abattage et de fauche avec exportation de la matière seront nécessaires. Des travaux d'agrandissement des mares actuellement trop petites et qui ont tendances à se combler rapidement seront également à prévoir afin de garantir aux espèces un lieu de reproduction permanent.

II .2) Landes et bois de Gorre Menez (site n°2).

Cette zone composée de bois, de landes et d'une tourbière se morcelle en 31 parcelles. Des travaux de restauration et d'entretien ont déjà été menés sur cette zone ouverte au public depuis 2002.

D'importantes perturbations existent sur le site comme le développement du rhododendron, espèce introduite qui envahit les sous bois. Plusieurs espèces rares et fragiles sont présentes sur la tourbière : rossolis, grassette du Portugal, trichomanes remarquable, dryopteris aemula, hymenophylle de tunbrigense. L'escargot de Quimper est présent dans les bois.

La cartographie est en cours d'élaboration, des premiers relevés révèlent la présence de toutes les espèces précédemment citées. Cette cartographie précise et récente permettra de mettre en place une gestion cohérente sur l'ensemble du site en 2006 avec la validation d'un Plan Simple de Gestion.

II .3) Source de Kergoff (site n°3).

Cette zone humide se compose de 34 parcelles sur lesquelles se trouvent des milieux très diversifiés : tourbières, landes humides, bois et prairies.

Cet espace abandonné connaît un enrichissement plus ou moins important depuis une vingtaine d'années. Toutefois, il est encore possible d'observer dans les dépressions humides des cortèges d'espèces végétales et animales représentatives des communautés de tourbières telles que le Damier de la Succise ou encore la linaigrette...

Les premiers relevés de terrain ont montré une forte présence de Narthécie qui caractérise cet ensemble de tourbière. Les inventaires se poursuivent et seront complétés au printemps lors de la floraison.

La cartographie est également en cours de réalisation. Elle sera une base de travail essentielle pour préconiser un plan d'action. Un partenariat sera mis en place avec les propriétaires des terrains en 2006 pour mettre en oeuvre les travaux de gestion préconisés.

II .4) Prairies humides du Fogot (site n°5).

3 parcelles acquises par la commune en vue de leur aménagement, bordent la rivière du Glanvez. Ces milieux qui se composent de prairies et de bois possèdent une diversité faunistique et floristique variée. Une consultation est nécessaire afin de créer en commun l'aménagement du site :

☞ Projet d'aménagement d'une mare pédagogique.

☞ Projet d'un panneau lecture du paysage.

La cartographie est également en cours de réalisation. Les premiers inventaires n'ont pas révélé d'espèces rares et/ou menacées.

II .5) Fourré de Kersanton (site n°9).

Situé en bordure de la baie de Lanveur, ce site offre un point de vue exceptionnel sur la baie.

La cartographie du site est en cours, les milieux rencontrés sont des landes et bois.

III) Concertation / plan d'actions.

Un comité consultatif municipal composé d'une dizaine de personnes regroupera des propriétaires, des élus, des agriculteurs, des acteurs de terrain de la commune de Loperhet. Ce comité apportera une réflexion sur les modes de gestion des sites d'intérêts écologiques et/ou pédagogiques (espèces rares, habitats menacés...).

Ce comité est en cours d'élaboration et sera mis en place définitivement vraisemblablement en décembre 2005.

III .1) Roselière de penantrein (site n°1).

On peut distinguer 2 parcelles sur cette petite roselière, propriétés de 2 personnes différentes. L'un des propriétaires, sensible au maintien de la roselière, a déjà autorisé par le passé des interventions de gestion sur son terrain. Le propriétaire de la peupleraie, quant à lui, conscient de la difficulté de valoriser le bois, s'interroge sur la destination future de sa parcelle.

Des contacts avec ces deux propriétaires sont en cours pour les sensibiliser à la préservation de la roselière et obtenir une autorisation de travaux.

III .2) Prairies humides du Fogot (site n°5).

L'aménagement des prairies est en cours d'étude. L'objectif est de rendre accessible le site au public tout en gardant son caractère naturel. Plusieurs scénarios sont envisagés, le club nature et le comité consultatif participent au projet.

III .3) Fourré de Kersanton (site n°9).

Cette parcelle propriété de l'état, est gérée par le Conservatoire du littoral. Des contacts sont actuellement en cours pour étudier les différentes possibilités d'aménagement du site avec l'installation d'un observatoire ornithologique. Le plan d'action sera établi en fonction de la législation en vigueur et des autorisations obtenues.

IV) Equipements / travaux de génie écologique.

Ces sites, et notamment la roselière Penantrein et les prairies humides du Fogot, seront dans la mesure du possible, ouverts au public. Des panneaux d'information seront installés sur le site pour donner au grand public des informations sur les milieux.

Nous travaillons actuellement sur la charte graphique de l'ensemble des panneaux (9 au total échelonnés sur 4 ans) pour plus de cohérence et de clarté. Le comité consultatif validera cette charte graphique début 2006. L'un des premiers panneaux d'information sera installé à proximité de la roselière au printemps 2006 après validation de son contenu en 2005.

Les travaux concernant la roselière seront réalisés en hiver 2006 après validation du plan d'actions et après accord des propriétaires.

V) Communication et sensibilisation.

V.1) Club nature.

Le projet de club nature a été défini conjointement avec l'élu en charge de l'enfance et les animatrices du CLSH et de l'espace jeune. La réunion d'information aux parents et aux jeunes est prévue le 6 décembre 2005. Elle permettra d'expliquer le projet et de présenter les activités régulières possibles dans le cadre de ce club.

Les objectifs du club nature sont :

- ☞ Faire connaître le patrimoine naturel communal.
- ☞ Mener des projets de préservation.
- ☞ Participer à l'aménagement d'un espace naturel public (prairies du Fogot).
- ☞ Communiquer ces expériences naturalistes auprès de la population.

Le travail sur la durée devrait permettre la mise en acte d'une pédagogie de projet.

V .2) Livret de sensibilisation.

Un livret de sensibilisation est en cours d'élaboration et sera édité en janvier/ février 2006 après validation du comité consultatif. Ce livret d'une douzaine de pages, destiné à un large public, sera composé de photos/dessins et de textes explicatifs.

Le livret présentera le contrat nature et l'intérêt de préserver les habitats de la commune de Loperhet.

VI) Conclusion.

Le Contrat Nature a été signé en septembre 2005. Si Les opérations présentées dans ce rapport, se dérouleront pour la plupart en 2006, les études préalables ont été effectuées au cours de l'automne 2005 sur 5 sites. Elles seront prolongées jusqu'au printemps 2006 pour inventorier et localiser le plus précisément possible la faune et la flore remarquables. Les cartographies aujourd'hui en cours de mises à jour seront complétées.

Le plan d'actions sur 3 sites, validé par les propriétaires actuellement informés et consultés, préconisera des travaux qui pourront être réalisés au cours du 1^{er} semestre 2006.

Le Comité Consultatif municipal, en cours de création, sera opérationnel en décembre 2005. Ce comité validera la charte graphique des panneaux d'information et le livret de communication. La diffusion de ce livret devrait être effective en février 2006.

La mise en place d'un club nature, permettant à des enfants de la commune de découvrir le patrimoine naturel proche de chez eux, sera quant à lui opérationnel en janvier 2006.

ANNEXE